



Séance du Conseil municipal du 21 juin 2021

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**« Crédit de CHF 970'000.- destiné à la construction d'un nouvel accès au quai 1
CFF, d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite et d'une
vélostation »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 31 mars 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le crédit d'étude voté le 19 juin 2017,

vu la demande d'autorisation de construire BAV-411.11-428/1 du 13 Janvier 2021,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 8 juin 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 juin 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions,

1. De réaliser les travaux de construction d'un nouvel accès au quai 1, d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite et d'une vélostation en gare de Versoix.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 970'000.- destiné à ces travaux.
3. De prendre acte qu'une subvention cantonale et une participation des CFF, estimées à CHF 378'000.-, seront demandées.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de CHF 592'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2022.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 970'000.-.